

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 448 146	36,80	112,16	5 875 000	2 162 000	36,80	2 162 000
Taxe foncière non bâties (TFNB)	69 710	72,57	100,29	74 400	53 992	72,57	53 992
Taxe d'habitation (TH)	139 786	19,63	47,70	149 711	29 388	19,63	29 388
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	2 245 380		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			
	2 245 380			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			518 375	469 388	904 845	-56 849	1 835 759

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 245 380	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	1 835 759	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	4 081 139
---	-----------	---	--	-----------	---	--	-----------

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des

À BEAUVAIS

Le 09 MARS 2023

Le Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-LUC BRENNER
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le Pour la Préfecture,
Pour la Commune,
MARIE DE SAINT-LEU D'ESSERENT

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 154	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	1 139	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	508 670	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	7 412	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	149 711	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,977734
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :
	national 11	départemental 12				
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,46	11,49000	123,65	112,16	a. National
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	54,95	37,09000	137,38	100,29	b. Communal
Taxe d'habitation (TH)	22,98	23,55	11,18000	58,88	47,70	Taux maximum :
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale						
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...						
a. ...la diminution sans lien a été appliquée						
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés						